



La JHF est une compétition de Marche & Vol, utilisant la chaîne du Jura comme terrain de jeu. Organisation par le VLS (Vol Libre Suchet), autour du terrain d'atterrissage officiel de Baulmes.

Pour simplifier la lecture du document, seule la forme masculine est utilisée. Bien entendu, la course est ouverte aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Les règles du jeu:

Les jours de course, et selon les conditions météo, le Comité de Course définit les balises activées. Il existe 2 types de balise, les fixes et les optionnelles (cf. 5). Le départ est ensuite donné et les pilotes partent boucler le parcours prédéfini. Des malus importants sont appliqués en cas d'arrivée tardive, ceci afin de garantir un service et une sécurité optimale.

Marche & Vol

Seuls 2 moyens de locomotion sont autorisés : votre voile et vos pieds. Le pilote peut être suivi par un assistant, mais cela n'a que peu d'importance vu le concept de l'organisation. Les affaires personnelles non obligatoires durant la course peuvent être embarquées dans une navette, ou stockées au sec.

Pour les participants hors délais ou à bout de force, il est autorisé de prendre le réseau de train régional ou de bus (ou un autre moyen si l'endroit n'est pas desservi), moyennant une pénalité importante (cf. 3.8)

1. ORGANISATION

1.1 Organisateur et Directeur d'Epreuve (DE)

L'organisateur est le Vol Libre Suchet (comité spécifique). Le Directeur d'Epreuve est choisi par l'organisateur. Le DE gère l'organisation durant la compétition, les briefings, il est la personne de référence.

1.2 Comité de Course (CC)

Le Directeur d'Epreuve (qui est un membre du comité d'organisation, hors compétition) et un pilote désigné par l'organisation, constitue le Comité de Course. En cas de besoin, le DE peut faire appel à d'autres membres du comité d'organisation afin de définir au mieux les parcours selon les conditions météo. Le CC définit les parcours avant les briefings, statue en cas de litige entre concurrents, sanctionne par des pénalités et valide les calculs de distance permettant l'établissement du classement. Le CC se réserve le droit d'adapter les règles de la course s'il le juge nécessaire.

1.3 Conditions de vol et de marche

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix des itinéraires

pédestres et au choix de vol ; l'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions du terrain et des conditions météorologiques doit être un souci de chaque instant.

1.4 Conditions de report ou d'annulation

Si les prévisions météorologiques s'avèrent exceptionnellement défavorables, le comité de course se réserve la possibilité de modifier le programme ou les horaires. De même, il peut neutraliser la course sur une partie de la durée de l'épreuve. Dans ce cas, les pilotes seront avertis au briefing, et sur le groupe Whatsapp (important si la décision doit se prendre à tout autre moment).

Toutefois, le Marche & Vol est une activité d'extérieur dont le principe même est de jouer au mieux avec les éléments, tant au sol que dans les airs. Une annulation n'est donc envisageable que pour des raisons météorologiques exceptionnelles (selon degrés de danger MétéoSuisse). Dans ce cas, aucun remboursement partiel ou complet ne sera accordé.

Si la compétition doit être annulée en cas de force majeure, le Comité se réserve le droit de prélever une contribution au frais (§ 3.2) ou de reporter la compétition à une date ultérieure.

2. PILOTES

2.1 Conditions générales de participation

Chaque pilote doit obligatoirement :

- Être totalement autonome dans la prise de décision vol / non vol
- Maîtrise technique en conditions de Hike&Fly exigée, englobant le décollage, le vol et l'atterrissage dans des endroits inconnus.
- Être titulaire d'une licence de pilote, catégorie parapente (FSVL ou IPP4).
- Pouvoir justifier d'une RC aérienne
- Être titulaire d'une qualification biplace pour le pilote biplaceur
- Selon les cas, le Comité peut demander des informations complémentaires afin d'évaluer le niveau de compétence d'un pilote (par exemple une vidéo).

L'organisation recommande fortement aux pilotes d'être titulaires d'une assurance accident individuelle, ainsi que d'une assurance de rapatriement (Air Glacier, Rega). En effet, les concurrents ne bénéficient d'aucune assurance complémentaire en dehors de leur couverture individuelle.

2.2 Règles de course

- Le pilote doit avoir avec lui en permanence son matériel de vol (cf. 4.1).
- Le pilote choisit un matériel unique et complet pour la compétition. En cas de dommages, le participant peut demander une dérogation au CC afin de remplacer partiellement son matériel. Le CC statuera.
- Le pilote doit être en mesure de fournir une trace GPS de tous ses vols afin qu'elle puisse être contrôlée par l'organisation. Le défaut de production de trace ou d'une partie de la trace peut entraîner des sanctions allant de la pénalité à la disqualification.
- Le pilote doit pouvoir prouver son passage à une balise au sol, hors vol et selfie.

2.3 Règles de déplacement

- Le pilote a seulement le droit de marcher et de voler, toute autre forme de déplacement est strictement interdite (nage, vélo, roller, trottinette,...).
- Seuls les itinéraires autorisés aux piétons peuvent être empruntés. Les itinéraires soumis à des arrêtés sont interdits.

2.4 Règles de vol

- La violation d'un espace aérien contrôlé entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification immédiate du pilote.
 - La violation d'une zone aérienne réglementée (les 3 zones de l'arrêté biotope au Mont d'Or, LS-R4,...) entraînera la disqualification du pilote.
 - Le pilote s'engage à respecter les règles de vol à vue qui s'appliquent au parapente conformément aux lois suisses et françaises.
- Le non-respect de ces règles est une faute qui pourra entraîner des sanctions allant jusqu'à la disqualification.
- Le lestage est toléré pour autant que le PTV de l'aile soit respecté. Le lest fait partie du matériel de vol et doit donc être porté par le pilote durant la course complète.

2.5 Application des pénalités

Le comité de course se réserve le droit d'ajuster les pénalités en fonction de la gravité des faits et des intentions sous-jacentes.

Tout pilote ayant été pris ou soupçonné d'avoir triché pourra faire l'objet de pénalités ou plus grave, voire d'une disqualification.

Une pénalité peut être aussi décidée dans le cas où le jury juge la conduite d'un pilote dangereuse pour son intégrité physique notamment dans son choix de voler dans des conditions extrêmes (vent fort, orage à proximité). Cette pénalité peut s'appliquer pendant la course ou à posteriori après vérification des traces.

3. MODALITÉS

3.1 Inscription

L'inscription se fera par formulaire sur notre site JuraHikeFly.ch. Le paiement se fait par carte bancaire lors de la saisie des informations personnelles. Il y a un nombre limité de places disponibles, les premiers inscrits seront prioritaires, pour autant qu'ils remplissent les critères de sélection. Au-delà, les pilotes seront mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription. L'organisation se réserve le droit d'inviter quelques pilotes supplémentaires (VIP).

3.2 Frais d'inscriptions

Les frais d'inscription comprennent :

- Gestion de la sécurité
- Navette avec affaires personnelles

- Selon le type de d'organisation (nombre de jours), l'hébergement en demi-pension (sac de couchage nécessaire).
- Un système de tracking pour la sécurité et le suivi de la course.
- Apéro et remise des prix après la compétition.
- Prix souvenir pour tous les participants.

Clause de non remboursement : en cas de désistement jusqu'à 30 jours avant la compétition seulement la moitié de l'inscription sera remboursée. Passé cette date, plus aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de force majeure (par exemple COVID 19), un maximum de 80% sera remboursé (couverture des frais inhérents).

Pour les biplaces, un montant unique de sera demandé, incluant 2 packs solo avec un seul système de tracking. Les mêmes règles de remboursement que pour les pilotes solo seront appliquées.

3.3 Liste des inscrits

La liste officielle des participants est actualisée directement sur le site internet, en tenant compte du paiement et des critères de sélection. L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à la Jura Hike & Fly participent à l'intégralité de l'épreuve. Un pilote désirant participer partiellement à la course devra l'annoncer au minimum 10 jours avant le départ.

3.4 Décharge de responsabilité et droits à l'image

Chaque pilote doit impérativement signer la décharge fournie par l'organisation (lors de la remise des balises GPS). Les pilotes autorisent la Jura Hike&Fly à utiliser leurs images pour des photos, films, reportages, articles, réalisés dans le cadre de la compétition.

3.5 Assistance

Chaque pilote peut avoir un assistant. Il n'est par contre pas là pour porter le matériel de vol obligatoire spécifié plus loin. Si c'était le cas, des sanctions allant jusqu'à la disqualification pourraient être prononcées envers le pilote.

L'organisation demandera les coordonnées (nom et n° de téléphone) de l'assistant afin d'avoir un contact supplémentaire durant la course. Un pilote ne peut donc pas changer d'assistant pendant la course, sauf après demande et validation du comité de course.

3.6 Le pointage sécurité

Tous les pilotes inscrits doivent impérativement pointer directement à l'arrivée de l'étape ou communiquer leur état et leur position par SMS au plus tard 15 minutes après l'heure limite. Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement (heure d'arrivée max +30 minutes, au frais du pilote).

L'absence de pointage sécurité est une faute très grave qui entraînera des sanctions allant de la pénalité à la disqualification du pilote.

Procédure de retrait ou de désistement : Si un pilote désire quitter la Jura Hike & Fly, il doit

aussitôt en informer le DE qui le supprimera de la liste des pilotes en course et stoppera sa course à son point d'arrêt.

3.7 Temps de course/ Temps de repos nuit / Heure limite / Neutralisation

Le Temps course commence dès le départ officiel de la manche, jusqu'à sa fin. Durant cette période, l'activation du Livetracker est obligatoire. En cas de panne du Livetracker, prendre contact par téléphone avec le DE.

Dans le cas d'une compétition sur plusieurs jours, le temps de repos commence dès l'arrivée, jusqu'au départ de la manche suivante. Il est de plus de 12 heures.

L'Heure d'arrivée limite sera fixée, au-delà de cette limite, une pénalité sera comptabilisée. Comme indiqué précédemment, sans nouvelle d'un concurrent 30 minutes après cette heure limite, les secours seront alertés.

Le CC a le droit de neutraliser la course à tout moment, si un problème majeur survient, l'information sera communiquée par Whatsapp.

3.8 Utilisation d'un moyen transport (train-bus-voiture)

Afin de rendre plus accessible la course, l'utilisation d'un moyen de transport est autorisée pour le retour à l'arrivée, une pénalité sera attribuée lors de chaque segment utilisé. Les pilotes ayant utilisé cette option ne seront pas classés dans le top 10 final.

3.9 Récupération

Une récupération sera effectuée à heures et points définis lors du briefing matinal, aucune autre récupération ne sera organisée hors cas d'urgence.

3.10 Cas d'urgence / déclenchement de Secours

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMÉDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS. Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE. Le Jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

En cas d'accident :

Étape 1 : Le déclenchement de secours s'effectuera directement auprès des services de secours (même procédure qu'un secours hors course).

Étape 2 : Le pilote ou l'assistant informera dès que possible l'organisation afin de prendre les mesures appropriées.

3.11 News live en préparation et en course

Les pilotes ou leurs assistants ont la possibilité d'envoyer des nouvelles durant leur préparation et la course. Le page FB de la page Jura Hike & Fly et le compte Instagram sont à disposition (#JuraHike&Fly). Quelques mots ou images, histoire de partager l'esprit de cette aventure. Un prix spécial sera décerné sur ce thème.

3.12 Le classement

- Lors de l'arrivée, chaque participant est tenu de remplir la fiche nommée « Daily Score » et de la remettre au CC.
- Le classement provisoire sera établi après la saisie des « Daily Scores » et des éléments du « live tracking ». Toutefois, chaque concurrent doit pouvoir fournir une trace de son GPS pour vérification des passages de balises à la demande de l'organisation. Il est donc important de stocker les traces dans le GPS, soit de les télécharger dans un ordinateur afin de fournir à la fin de l'épreuve l'ensemble des traces. Le pilote choisit les options de la trace suivant la capacité de mémoire du GPS et de son appréciation.
- Le classement est réalisé par cumul des points.
- La trace de chaque pilote doit comporter au moins un point dans chaque cylindre de balise à rayon défini.
- En cas de non validation d'une balise du parcours, les points de celle-ci seront annulés. En cas exceptionnel, une photo de la balise avec le pilote visible dessus, datée, comptera comme balise validée.
- En cas de classement très serré, le comité de course peut demander à certains pilotes de fournir les traces GPS afin que le classement final soit juste et fair-play.
- Lors d'une compétition sur plusieurs jours, les pilotes n'ayant pas participé à la totalité des manches seront classés à la fin, au prorata des manches manquées.
- En cas de total point négatif, le score final est de 0.
- Les points de la dernière balise ne sont comptabilisés que si le participant a validé toutes les balises fixes et qu'il est arrivé dans les temps, sans utilisation de moyen de transport.
- Les points des balises optionnelles seront comptabilisés à 50% si les deux premières balises fixes ne sont pas validées.
- Lors de chaque manche, le vainqueur obtiendra un nombre de points égal au nombre de participants, le deuxième un de moins et ainsi de suite.
- La balise OVNI (cf. 5.4) n'est comptabilisée que si toutes les balises fixes et optionnelles sont validées.
- Les balises « sol » ne sont comptabilisées qu'en cas de présentation d'un selfi avec zone reconnaissable de la balise (panneau, signal, mur,...), et de sa diffusion sur FB ou Instagram avec le #JuraHike&Fly.

3.13 Le dopage

Conformément à la loi et au règlement de Swiss Olympic : l'usage de produits dopants est strictement interdit hors cadre de prescriptions médicales particulières et justifiées.

3.14 Respect du milieu

Chaque pilote et assistant s'engagent à ne laisser aucune trace de leur passage et à respecter le milieu dans lequel ils évoluent. Nous ne tolérerons aucun déchet non biodégradable sur notre passage, ni infraction à la zone du Mont d'Or (protection du biotope), tolérance zéro. La violation de cet engagement entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification immédiate du pilote (cf. 2.4).

4. MATÉRIEL DE VOL

4.1 Matériel obligatoire lors de la Jura Hike & Fly

Les compétiteurs ont le choix du matériel utilisé, ce choix est placé sous leur seule responsabilité.

- Une voile solo ou biplace homologuée (unique)
- Un sac de portage (unique)
- Sellette avec protection homologuée (unique)
- Parachute de secours homologué
- Casque rigide
- Téléphone portable fonctionnant sur le réseau suisse en garantissant son fonctionnement (accu ou chargeur) durant les heures de course, y compris envois de news Whatsapp (données)
- GPS
- Système de tracking
- Kit de survie (couverture de survie, sifflet, lampe, 40 mètres de fil dentaire)

La totalité de cet équipement doit être en possession du pilote lors des temps de course. Durant la course, il ne peut pas être porté par une autre personne que le pilote lui-même.

Le comité de course peut inspecter l'équipement du pilote à tout moment.

Il n'est pas possible de changer de matériel de vol, sauf en cas de détérioration de celui-ci. Dans ce cas, le pilote doit le déclarer et recevoir l'autorisation du CC.

4.2 Matériel conseillé

- Gants, veste imperméable, bâtons télescopiques, vêtements de rechange, boussole, couteau, crème solaire, vario, trousse de secours, une carte géographique de la zone afin de pouvoir facilement se localiser sans GPS.

4.3 Système de tracking

- L'utilisation d'un système de tracking permet un suivi de chaque concurrent durant toute l'épreuve sur Internet. Il ne constitue pas une preuve du parcours réalisé.
- La mise en marche, l'arrêt et l'activation du système est sous la responsabilité du pilote.
- Une mauvaise utilisation du système de tracking entraînera des pénalités.

4.4 GPS

Chaque pilote gère l'autonomie de son GPS et de ses batteries.

Trace GPS : La trace GPS en format ICG format UTM WGS84, doit pouvoir être fournie à l'organisation pour preuve du parcours réalisé par le pilote.

La trace du GPS fourni doit comporter au moins un point dans chaque cylindre de balise à rayon défini.

Chaque pilote devra pouvoir fournir le câble correspondant à son matériel pour le déchargement des traces.

5. PARCOURS

5.1 Le parcours :

Le parcours s'effectue à pied ou en vol en passant les balises définies lors du briefing, par le

Directeur d'Epreuve. Le parcours sera choisi en fonction des considérations météorologiques et sportives. Les concurrents seront amenés à visiter le massif jurassien franco-suisse, une carte d'identité est donc nécessaire.

5.2 Départ :

Le lieu de départ à pied sera défini par l'organisateur et sera communiqué à l'avance.

5.3 Les balises fixes :

Ces balises constituent la colonne vertébrale du parcours. Pour être comptabilisées, les balises doivent être passées, en vol ou à pied, dans un rayon défini dans « Balises ». La liste des balises fixes sera disponible sur le site internet et sera confirmée lors du briefing quotidien par le Directeur d'Epreuve.

5.4 Les balises optionnelles :

Ces balises sont à disposition des pilotes afin d'augmenter la difficulté du parcours et ainsi, permettre de récolter plus de points. Mais attention aux délais, des pénalités importantes seront distribuées en cas de dépassement de délai d'arrivée. La liste des balises optionnelles potentielles sera également à disposition sur notre site.

Une balise OVNI pourra être rajoutée lors du briefing de la journée afin de compléter le parcours en cas de très bonnes conditions. A faire lorsqu'il ne reste plus que cette balise avant de passer la ligne d'arrivée.

5.5 Arrivée :

Le lieu d'arrivée sera défini et communiqué à l'avance par l'organisateur.

Ce règlement est susceptible d'évoluer d'ici la course, seule la dernière version est valide (Vx). La version sera valide sera communiquée au briefing du départ.